

Comment participer à ce stage ?

Il est indispensable de demander une *autorisation d'absence au moins 30 jours à l'avance* à votre chef d'établissement (dernier délai le 10 mai 2009), en reproduisant le modèle ci-dessous.

Cette autorisation est de droit que vous soyez syndiqué(e) ou non ; on ne peut pas vous la refuser si vous la faites dans les délais réglementaires. Vous avez droit à 12 jours de stage syndical par an.

Une attestation de présence vous sera remise le jour du stage que vous pourrez remettre à votre chef d'établissement s'il vous la réclame.

Nous vous remercions de bien vouloir nous renvoyer la fiche d'inscription pour faciliter l'organisation matérielle.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(à reproduire à la main)

NOM :PRÉNOM :

GRADE ET FONCTION :

ÉTABLISSEMENT :

S/C de

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/84 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé lepour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Clermont Ferrand le 10 juin 2009.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au JO du 10/02/95).

À

LE...../...../.....

SIGNATURE

BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE TECHNOLOGIE DU 10 JUIN 2009

NOM (en majuscules) :

Prénom :Année de naissance :/...../.....

Adresse personnelle :

Tel. personnel : E-mail :

Établissement :

Prendrez-vous le repas de midi : OUI NON

Fiche à retourner au : **SNES Clermont,**
29 Rue Gabriel Péri - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tel : 04 73 36 01 67 - Fax: 04 73 36 07 77

E-mail: s3cle@sned.edu